



0% en 2015 et des miettes pour 2016!

Ce vendredi 27 novembre 2015 il y a eu la 3^{ème} réunion des NAO 2016. Suite à aucune volonté de négociation de la direction, suite à l'imposition de sa politique salariale de 1,3 %, toutes les organisations syndicales n'ont pas signés.

La politique salariale de 1,3% est décomposée ainsi :

Augmentation pour les ouvriers et les administratifs :
En fixe : 0,5% et en mérite 0,8%.

Cadre et maîtrise :
En fixe : 0 et en mérite 1,3%.

Le 05 juin 2015 cette grève a été déposée au niveau national par l'intersyndicale à notre Directeur Général M. Pierre HARDOUIN qui a pris connaissance de nos revendications. Depuis cette date la grève nationale illimitée continue tant que nos Délégués Syndicaux Centraux n'auront pas signé l'arrêt de la grève.

A GIEN nous sommes toujours mécontents, nous attendions beaucoup mieux de ces NAO 2016. Un 3 % au fixe pour tous, nous aurait au moins donné l'envie d'oublier ces NAO 2015 ! Malgré cela la direction nous a enlevé la prime promise pour le bon résultat du CPN de GIEN de 2014. Les améliorations de nos conditions de travail sont stériles. Les demandes de responsabilités envers les salariés sont pesantes. Les cadences sont de plus en plus soutenues et stressantes. Ceci se répercute sur le moral des salariés. Les accidents de travail sont en hausse. Nous voulons être entendus être respectés sur nos conditions de travail et sur nos augmentations de salaire.

Pour le site de GIEN nous continuons à suivre cette grève nationale par le biais de débrayage.

Pour l'équipe du matin le débrayage se fera de 11h10 à 12h40.

Pour l'équipe de l'après-midi le débrayage se fera de 18h30 à 20h00.

Pour l'équipe de nuit le débrayage se fera de 03h45 à 05h15.

Pour l'équipe de week-end le débrayage se fera de 17h30 à 19h00.

Pour le personnel de la journée le débrayage se fera de 14h30 à 16h00.

Il est impératif que le salarié qui désire suivre les débrayages respecte ces horaires. Le salarié ne pourra excéder 01h30 de débrayage par jour mais s'il ne veut débrayer que quelques minutes, ce sera dans ces tranches d'horaires. Il suffira de prévenir son responsable du temps de débrayage qu'il souhaite faire et de badger avant de partir.

Nous vous remercions de votre engagement qui est juste depuis le début de cette grève. Nous déplorons l'attitude de nos responsables malgré nos recommandations.

Nous rappelons que la grève est un droit et que les responsables qui mettent actuellement des actions et des pressions sur le personnel commettent un délit d'entrave puni par la loi et contraire à notre code éthique UTC.

